

A l'attention des collectivités dont les boues d'épuration sont transformées en compost conforme à la Norme NFU 44095

Objet : Menaces sur la filière de valorisation des composts à statut produit en France.

Madame, Monsieur,

Le compostage est la solution de traitement que votre collectivité a retenue pour la valorisation des boues d'épuration qu'elle produit. Vous avez en effet considéré que cette filière présentait de multiples atouts économiques et environnementaux et qu'elle offrait un niveau de sécurité sanitaire satisfaisant, notamment grâce à une politique de contrôle rigoureuse liée au respect de la Norme 44095.

Cette solution fait consensus au niveau national entre les collectivités, les administrations concernées et le monde agricole. Elle représente un exemple de la performance du modèle Français visant à une transformation intelligente de déchets en produits.

Aujourd'hui, ce modèle est menacé par la Commission Européenne qui souhaite, au titre du principe de précaution, interdire l'utilisation de boues urbaines pour la production de composts à statut produit.

A notre connaissance, rien dans les données scientifiques disponibles à ce jour ne permet de soupçonner un impact sur la santé publique du retour au sol des composts de boues, et ce alors que nous disposons d'un recul de plusieurs dizaines d'années sur ce sujet.

Si cette décision était appliquée, elle aurait des conséquences dramatiques pour les producteurs de boues et leurs délégataires. Elle viendrait en effet renchérir les coûts de traitement et impliquerait le retour aux procédures de plan d'épandage et d'enquête publique. Par ailleurs, elle pénaliserait le monde agricole qui aujourd'hui dispose d'un amendement de qualité. Enfin, elle irait à l'encontre des prescriptions du Grenelle de l'Environnement et des objectifs de réduction de rejet de CO² (Accords de KYOTO, Objectifs « 3*20 » de l'UE).





Elle représenterait, dans tous les cas, un retour en arrière incompréhensible et détruirait irrémédiablement une filière performante qui produit aujourd'hui plus d'un million de tonnes de composts normalisés.

Cette initiative trouve la France un peu isolée au cœur de l'Europe et paradoxalement affaiblie par l'originalité de son modèle. Pis, la voie réglementaire qui pourrait être retenue pour imposer cette mesure d'exclusion entend s'affranchir du Parlement pour ne retenir que la primauté du Conseil.

Dans ce cadre le Syndicat des Professionnels du Recyclage en Agriculture (SYPREA) et la FP2E (Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau) se mobilisent afin de fédérer toutes les énergies pour faire entendre notre différence et notre opposition à ce projet.

Depuis plusieurs mois, nous attirons l'attention des pouvoirs publics français, des parlementaires européens et des fonctionnaires de Bruxelles sur l'irrationalité de ce projet.

Fervents partisans de la norme Française sur les composts, nous ne sommes pas opposés à ce que l'Europe se dote à son tour d'un statut produit mais nous considérons que les boues urbaines ne doivent en aucun cas faire partie d'une liste discriminatoire des intrants interdits.

Ce débat réclame désormais une mobilisation urgente des collectivités concernées car il nous semble peu équitable que l'avis de ces dernières soit purement et simplement occulté. Ainsi, nous souhaiterions vous faire participer à ce combat qui n'est pas celui de la défense d'un intérêt catégoriel mais celui de l'intérêt public.

Nous attendons de votre part que vous interpelliez notre **Commissaire Européen, Mr Michel BARNIER** afin qu'il fasse entendre votre voix au sein des Instances Européennes et que vous interveniez également auprès du **Comité des Régions à Bruxelles** pour faire valoir notre position commune. A toutes fins utiles vous trouverez leurs adresses ci-dessous.

Michel Barnier
Commissaire Européen pour le
marché intérieur et les services
Commission européenne
BERL 10/034
B - 1049 Bruxelles

Comité des Régions
Bâtiment Jacques Delors
99-101 Rue Belliard
B-1040 Bruxelles



Il y a urgence à agir car une première proposition devrait être à l'étude d'ici la mi-mai et le calendrier électoral français ne permettra sans doute pas à notre gouvernement de prendre position avec toute la force souhaitée.

Nous vous saurions gré de nous adresser copie des envois que vous pourriez adresser aux instances mentionnées ci-dessous afin que nous puissions évaluer au mieux le soutien qui nous est accordé.

Restant à votre disposition pour vous apporter les éclairages nécessaires, nous vous prions de croire Madame, Monsieur en l'expression de notre dévouée considération.

Hubert BRUNET
Président du SYPREA

Olivier BROUSSE
Président de la FP2E

